

## ARRETE DE POLICE

### LIEGE-BASTOGNE-LIEGE FEMMES ET ELITES DU 21 AVRIL 2024

#### LE BOURGMESTRE

Vu l'autorisation qu'il a délivrée pour le passage des courses « Liège-Bastogne-Liège » au Royal Pesant Club Cycliste Liégeois ;

Attendu que ces épreuves cyclistes attirent un grand nombre de spectateurs sur leur tracé ;

Tenant compte dès lors qu'il est nécessaire et indispensable de prendre les mesures adéquates pour assurer la sécurité et la tranquillité du public, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le bon déroulement de cette course ;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'Ordonnance de Police administrative générale ;

#### ARRETE

**Article 1** : Le dimanche 21 avril 2024 à partir de 13h00 jusqu'à la fin de la course de « Liège-Bastogne-Liège Elites » et à partir de 15h00 jusqu'à la fin de la course de « Liège-Bastogne-Liège Femmes » : l'arrêt, le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits sur tout le parcours de la course situé entre l'entrée de la commune de Trois-Ponts depuis sa jonction avec la commune de Vielsalm, Paflard, Lavaux, Wanne, Wanneranval jusqu'à la jonction avec le territoire de Stavelot, à l'exception des véhicules de sécurité, des véhicules des officiels de l'épreuve et des voitures suiveuses.

**Article 2** : Le dimanche 21 avril 2024 à partir de 13h00, la route reliant Wanne à Stavelot restera fermée jusqu'après le passage du drapeau vert de la course « Liège-Bastogne-Liège Femmes » ; la circulation ne sera pas rouverte entre les deux courses.

**Article 3** : Les prescriptions à la circulation seront portées à la connaissance des usagers par des signaux E3, C3 et F45, prévus par le Code de Roulage.

**Article 4** : L'affichage est assuré aux valves communales et sur les lieux.

**Article 5** : L'arrêté de police sort ses effets le 21 avril 2024.

Trois-Ponts, le 09 avril 2024

Le Bourgmestre,  
Francis BAIRIN.